

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins-les-Metz, le 9 novembre 2021.

## Projet expérimental de sauvegarde de l'écrevisse des torrents

Dans le cadre du projet de conservation de l'écrevisse des torrents, lancé en 2017 par la DREAL Grand Est, l'Office français de la biodiversité, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, la Citadelle de Besançon et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, 260 jeunes écrevisses nées en captivité ont été introduites dans un cours d'eau du Parc naturel régional des Vosges du Nord, le 29 septembre 2021.

Parallèlement à l'introduction de jeunes écrevisses dans le milieu naturel, des essais de translocation (transferts d'adultes) sont également testés sur plusieurs cours d'eau qui abritaient autrefois des écrevisses, des tests d'élevage dans de petits plans d'eau, s'inspirant de pratiques allemandes sont également en cours. L'emploi de ces méthodes différentes de réintroduction permettra d'évaluer in-fine leur efficacité respective.



Jeunes écrevisses dans leur nouvel habitat, le 29 septembre 2021 © Marc Collas / OFB

Ce projet, prometteur en termes de résultats, a désormais intégré un **programme transfrontalier** plus vaste de conservation des espèces « **Espèces animales en danger au sein de la Réserve de biosphère transfrontalière (RBT) Vosges du Nord – Pfälzerwald** », il visera à sauvegarder des espèces menacées de la RBT et leurs habitats ainsi qu'à sensibiliser le public pour assurer leur préservation sur le long terme.

Ce projet, approuvé par le [programme INTERREG « Rhin Supérieur »](#) en juin 2020 doit se dérouler sur une période de 3 ans (de juillet 2020 à juin 2023). Il sera porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, il concernera d'autres espèces menacées comme l'Azuré des paluds (papillon), ou encore le Grand Murin (chauve-souris).

Selon les critères établis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, 2012), l'écrevisse des torrents (*Austroptamobius torrentium*) est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction en France dans la catégorie CR (en danger critique d'extinction). L'espèce est également inscrite sur la liste des espèces menacées de disparition en Allemagne.

Plus d'informations : Marc COLLAS, Office Français de la Biodiversité  
Contact : [marc.collas@ofb.gouv.fr](mailto:marc.collas@ofb.gouv.fr) ou 06 72 08 10 82.

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

### Contact presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Emma Vega / 07 63 11 21 51

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

[ofb.rumeurpublique.fr](http://ofb.rumeurpublique.fr)